

- BOIS DE TRITURATION



PERIODE D'INTERROGATION :
1er TRIMESTRE 2018

Le présent questionnaire est **A RENVoyer AU C E E B**
IMPERATIVEMENT AVANT LE 18 AVRIL 2018

par mail : ceeb@statceeb.fr, par FAX : 01 56 69 52 09
ou par courrier : CEEB 6 rue François 1er 75008 Paris

Identification de l'établissement :

Numéro SIRET

Raison sociale

CP - Ville

Personne qui remplit le questionnaire :

Nom

Téléphone

email

Nous vous demandons d'indiquer des prix sans fourchette.

Tous les prix sont exprimés Hors TVA.

BOIS RONDS DE TRITURATION

Prix de vente moyen bord de route pour une tonne brute
au cours du dernier trimestre

	Prix	tonnes brutes vendues en Jan-Févr-Mars 2018
Trituration feuillus	<input type="text"/>	<input type="text"/> tonnes brutes
Trituration résineux blancs	<input type="text"/> € pour une tonne brute	<input type="text"/> tonnes brutes
Trituration résineux rouges	<input type="text"/> € pour une tonne brute	<input type="text"/> tonnes brutes

Service destinataire : SSP

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Elles entrent dans le champ de la circulaire n° 2015-11 du 5 novembre 2015, qui s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification pour les entreprises.

Visas n° 2018T034AG du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de l'Economie et des Finances, valables pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Les informations recueillies restent strictement confidentielles et sont soumises au secret statistique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation .

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites aux présentes enquêtes par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.